

LE CSE : ASPECTS THEORIQUES ET PRATIQUES

OBJECTIFS :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Appréhender l'environnement juridique du CSE
- Savoir piloter l'institution
- Savoir maîtriser les enjeux pratiques et théoriques

PUBLIC VISE

RRH -Juriste – Dirigeant

NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES REQUIS

Pas de prérequis

DUREE DE LA FORMATION

Deux séances : 7 octobre 2024 et 28 novembre 2024
7 heures – 2 demi-journées

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Présentiel
Théorie : 40%
Pratique : 40%
Questions/échanges : 20%
Support de formation fourni au stagiaire
Connexion Wi-Fi, tableau et paper-board
Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Marine KERROS
Avocat spécialiste en Droit du travail, de la Sécurité Sociale et de la Protection sociale

MOYENS D'EVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Liste d'émargement à la demi-journée
Certificat de réalisation
Evaluation de fin de formation

TARIF

1 800 € HT + éventuels frais de déplacement

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.
Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi.
Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.
Pour toutes questions, merci de contacter Angéline JONCOUR au 02.98.43.00.50

SEANCE 1

Introduction

Assurer les moyens du CSE

- Moyens communs à tous les CSE
 - Local, heures de délégation, liberté de déplacement, formation économique et sociale
- Moyens spécifiques aux entreprises d'au moins 50 salariés
 - personnalité civile, ressources financières, règlement intérieur, commissions, formations des élus

Animer le CSE

- Composition et rôle, réunions, convocation, ordre du jour
- Tenue des réunions : déroulement de la réunion, animation des débats, avis du CSE et vote

SEANCE 2

- Savoir informer et consulter le CSE : quand, comment. Rôle de la BDES.
- Eviter les risques juridiques : discrimination, délit d'entrave

Respecter les attributions du CSE

- Attributions sociales
- attributions économiques
- attributions SSCT

Négocier avec le CSE

- Champ de la négociation
- contenu

MODALITES D'INSCRIPTION

Afin de vous inscrire à notre formation, merci de contacter 10 jours avant le début de la formation :
Angéline JONCOUR – Référent formation au 02.98.43.00.50
Un questionnaire, un CV ou toute autre pièce peuvent vous être demandés afin que nous puissions nous positionner sur votre niveau à l'entrée de la formation.
Une fois votre inscription validée, nous vous adresserons une convention de formation et une convocation par mail avant le début de la formation
En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avant le début de la formation.
Délai de rétractation minimum 10 jours avant la formation

CONTACT

Référent administratif de la formation
Angéline JONCOUR
avocats@cabinet-mca.fr – 02.98.43.00.50